



GUIDE DES MÉTIERS D'ATTACHÉS DE L'ÉTAT ET DES CARRIÈRES

3^{ème} édition – 2011

POURQUOI UN GUIDE DES MÉTIERS ET DES CARRIÈRES ?

Dès sa première parution en 2004, ce guide réalisé par l'institut régional d'administration de Metz était conçu comme une aide à l'orientation, tant pour ses propres élèves attachés que pour l'ensemble des candidats potentiels aux concours d'entrée : étudiants de toutes filières intéressés par une carrière dans le service public ou sans idée arrêtée sur leur avenir professionnel, agents publics souhaitant évoluer dans leurs fonctions, salariés ou indépendants du secteur privé en quête d'une reconversion, demandeurs d'emploi, élus, responsables associatifs et, depuis 2009, élèves de la classe préparatoire intégrée de l'institut.

Au fil du temps, ce qui était à l'origine une modeste brochure à diffusion matériellement très limitée est devenu un outil en ligne (www.ira-metz.fr) relayé par divers organismes partenaires, que ce soit dans le domaine de l'orientation ou dans celui de la formation. Bien qu'il n'ait pas vocation à faire référence par un panorama exhaustif, contrairement aux répertoires de métiers existant pour chacune des trois branches de la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière), ce recueil de quelques témoignages d'anciens élèves de l'institut peut néanmoins faciliter l'appréhension d'un environnement professionnel particulièrement vaste par le croisement des expériences et le ressenti personnel.

Les diverses réformes de l'Etat, qui ont connu une accélération ces dernières années, ont conduit l'institut à introduire deux dimensions nouvelles dans la version actuelle par rapport à la précédente : d'une part, la refonte de la formation initiale dans les IRA, effective depuis 2007, permet désormais de présenter les points de vue d'attachés ayant connu ce cursus plus professionnel ; d'autre part, la récente réorganisation des services de l'Etat sur le territoire a rendu nécessaire l'actualisation des fiches et l'explication sommaire des structures actuelles, auxquelles le public n'est pas encore habitué.

Outre les contributions d'attachés récemment issus de l'IRA de Metz, qui décrivent quelques-uns des nombreux **métiers** que l'on peut exercer à la sortie de l'institut, ce guide permet également de se projeter plus loin dans une **carrière** de cadre, par le témoignage d'autres anciens élèves, plus expérimentés, dont les parcours professionnels respectifs illustrent la richesse des opportunités que présente la fonction publique, pour peu que l'on ait le goût de l'investissement personnel au service de l'Etat et des citoyens.

A tous les anciens élèves qui ont bien voulu contribuer à la réalisation de ce document, l'équipe de l'IRA de Metz tient à exprimer sa profonde gratitude et son attachement au partage des expériences, fondement de la formation à l'institut.

PROPOS INTRODUCTIF : QUELQUES NOTIONS DONT LA CONNAISSANCE FACILITE LA LECTURE DE CE GUIDE

L'objet du présent recueil n'étant pas la présentation des IRA et de celui de Metz en particulier, ni du contenu de ses enseignements, ni de ses concours d'accès, il est vivement conseillé de consulter, sur ces sujets, le site Internet de l'institut : www.ira-metz.fr

Les élèves de l'IRA ayant un statut de fonctionnaires stagiaires (donc rémunérés), ils deviennent titulaires du poste qu'ils choisissent à la fin de leur année de formation et intègrent alors un des différents corps d'attachés. Le nombre de ces corps tend à diminuer afin de faciliter la mobilité des agents entre les administrations ; certains corps d'attachés sont déjà communs à deux ministères qui partagent une partie de leurs services : c'est le cas pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, ou pour le budget et l'économie. Il est même envisagé de les fusionner tous en un seul corps interministériel d'attachés.

A l'issue de la formation, en fonction du rang de classement déterminé par les résultats obtenus aux épreuves durant l'année et l'appréciation des stages, les élèves de l'IRA choisissent leur affectation essentiellement parmi les postes proposés dans les administrations ou corps suivants :

UNIVERS PROFESSIONNEL DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :

Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (en établissement scolaire ou universitaire, service académique, administration centrale de ces ministères,...) – de loin le plus important contingent d'attachés chaque année
Attachés d'administration du ministère chargé de l'agriculture (en l'occurrence, affectés dans les établissements d'enseignement agricole)

UNIVERS PROFESSIONNEL DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT (services déconcentrés, à ne pas confondre avec la fonction publique territoriale) :

Attachés affectés dans les services déconcentrés des ministères chargés de l'intérieur (préfecture, police nationale), de l'environnement, de l'agriculture, de la justice (protection judiciaire de la jeunesse, établissements pénitentiaires), de la défense et des anciens combattants, de la santé, du travail, de la culture,...
Attachés des offices nationaux – marginalement, certaines années seulement

UNIVERS PROFESSIONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE :

Attachés affectés dans les administrations centrales (a priori Paris) des différents ministères, à la caisse des dépôts et consignations, plus rarement dans les services administratifs du Conseil d'Etat ou dans les services du Premier ministre.

Par la diversité des structures et la variété des postes auxquels il peut prétendre, l'attaché bénéficie d'une richesse généralement insoupçonnée dans les activités qu'il est amené à exercer tôt ou tard. La carrière d'un ancien élève de l'IRA peut donc s'affranchir de toute monotonie et donner lieu à des évolutions multiples en termes de compétences mises en œuvre. Les principaux profils de postes présentés dans la première partie de ce recueil ne constituent donc qu'un échantillon – le plus représentatif possible – de ces possibilités.

Soulignons enfin que les attachés peuvent accéder par la voie de la promotion interne à des fonctions supérieures de décision en tant que directeur de préfecture, administrateur civil, sous-préfet, conseiller de tribunal administratif,... Quelques exemples de telles carrières sont présentés dans la seconde partie de ce guide.